

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 21 février 2007.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

- M. Michel Gendron, préfet
- M. Fabien Morin, Ascot Corner
- M. Jean-René Ré, Chartierville
- M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
- M^{me} Nicole Robert, Dudswell
- M. Robert Roy, East Angus
- M. Normand Côté, Hampden
- M. Claude Lecomte, Newport
- M. Jacques Blais, La Patrie
- M^{me} Céline Gagné, Lingwick
- M^{me} André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
- M. Jean-Claude Dumas, Weedon
- M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2007-02-3927

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Présence des représentants municipaux
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Présence du public dans la salle
- 5- Sécurité publique – M. Jocelyn Rose
- 6- Adoption du procès-verbal
17 janvier 2007
- 7- Aménagement
Résolution indiquant les modifications à apporter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 262-06
Secteur récréo-touristique
- 8- Rapport financier
Adoption des comptes
- 9- Ruisseau Racey
- 10- Comité administratif
Règlement 273-07 (composition du CA)
Avis de motion – Règlement sur les pouvoirs du comité administratif
- 11- Pacte rural
- 12- Fibre optique
Choix du fournisseur
- 13- Environnement
LET et consultations
- 14- Démarche de gestion à valeur ajoutée
- 15- Territoires en difficultés et villes mono industrielles
- 16- Présence du public dans la salle

- 17- Réunions du comité administratif
 - 10 janvier 2007
 - 17 janvier 2007
- 18- Rapport du préfet, des membres du CA et du comité de développement
- 19- Correspondance
- 20- Recommandations des membres
- 21- Questions diverses
 - CSHC – Résolution d'appui
 - Étude Route 257
 - Schéma de couverture de risques incendies
 - Droits de mutations
- 22- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

5/ Sécurité publique – M. Jocelyn Rose

M. Jocelyn Rose est présent et expose aux élus sa feuille de route au sein de la SQ. Il explique par la suite sa vision sur les règlements municipaux qui sont en révision complète. Il aborde enfin les relations qu'il préconise avec les élus municipaux.

Au terme de la présentation, Claude Lecomte intervient et désire avoir copie de tous les comités de la MRC ainsi que les champs d'action de chacun.

6/ Adoption du procès-verbal

RÉSOLUTION N° 2007-02-3928

Sur la proposition de Jacques Blais, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 janvier 2007.

ADOPTÉE

7/ Aménagement

Résolution indiquant les modifications à apporter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 262-06

RÉSOLUTION N° 2007-02-3929

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Claude Lecomte, **IL EST RÉSOLU** que conséquemment à l'adoption du Règlement n° 262-06 « *Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé »* afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Cookshire-Eaton, secteur-Cookshire; le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Ville de Cookshire-Eaton, secteur Cookshire devront être modifiés.

Nature des modifications à apporter

La Ville de Cookshire-Eaton devra modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage (secteur Cookshire) de manière à inclure le lot 12a-36-P du cadastre du canton d'Eaton à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

Secteur récréo-touristique

La CPTAQ a enfin rendu une décision dans le dossier de M. Fabien Morin. Comme ce dossier touche le cas personnel de M. Morin, il sera discuté hors assemblée avec l'aménagiste de la MRC.

Compte tenu l'arrivée de M. Alex Craft, le point 13 est devancé.

13/ Environnement

LET et consultations

M. Alex Craft, de 3RV Environnement inc., vient présenter aux élus l'ensemble du processus de consultation qui s'amorcera sous peu. Cette consultation se terminerait selon l'échéancier, à la fin avril 2007, par la décision finale du conseil des maires. La tenue de cette assemblée sera déterminée ultérieurement.

Il est aussi convenu qu'une séance d'information aux élus se tiendra le 27 mars prochain. Des invitations officielles seront acheminées aux bureaux municipaux. De plus, Normand Potvin prend la parole et suggère que soient nommés Messieurs Ré, Coates et Provost sur le comité consultatif provisoire.

RÉSOLUTION N° 2007-02-3940

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** de nommer au sein du comité consultatif provisoire de la consultation publique, Messieurs Jean-René Ré, maire de Chartierville, Kenneth Coates, maire de Westbury ainsi que Dominic Provost, directeur général du CLD du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2007-02-3941

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François possède déjà un site d'enfouissement situé à Bury;

ATTENDU QUE la réglementation du Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP) oblige les gestionnaires de sites à les rendre conformes aux nouvelles normes de sécurité environnementale d'ici 2009;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François entend se conformer à ces exigences réglementaires et veut examiner les options d'aménagement possibles pour le site;

ATTENDU QUE la MRC veut tenir compte des opinions de la population dans le choix de l'option d'aménagement à retenir pour le futur lieu d'enfouissement;

ATTENDU QUE les citoyens et leurs élus doivent disposer de toute l'information nécessaire avant de prendre position sur le sujet et d'en décider les modalités;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François amorce la démarche d'information-consultation pour le développement de son parc industriel à vocation environnementale (PIVE). **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la MRC demande aux conseils municipaux de tenir compte du consensus du conseil des maires à savoir qu'il doit y avoir respect de la décision d'aller en consultation avant de prendre toute décision sur le développement du futur lieu d'enfouissement technique.

ADOPTÉE

8/ Rapport financier

Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2007-02-3942

Sur la proposition de Normand Côté, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires	janvier 2007	39209.63 \$
Comptes à payer :	janvier 2007	69966.65 \$
Comptes à payer :	décembre 2006	135692.83 \$

ADOPTÉE

Je, soussigné, Claude Brochu, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Claude Brochu, secrétaire-trésorier

Il est également suggéré par Claude Lecomte, que les comptes de dépenses des élus soient remboursés à une fréquence trimestrielle.

9/ Ruisseau Racey

Une subvention de 143 973 \$ a été obtenue pour l'achat d'une partie de la propriété de M. Pierre Paquette. Ce montant sera rabattu sur l'emprunt contracté.

RÉSOLUTION N° 2007-02-3943

ATTENDU QUE le conseil des maires MRC du Haut-Saint-François a entériné la promesse de transaction signée le 16 juin 2006 concernant l'acquisition d'un terrain contigu au parc écoforestier de Johnville (lot 25a-p du rang IV du canton Eaton, circonscription foncière de Compton)

ATTENDU QUE selon l'article 14 de cette promesse de transaction, le défaut de signer les actes notariés dans les délais convenus et à la satisfaction de la MRC du Haut-Saint-François, de la Ville de Sherbrooke et de la Ville de Cookshire-Eaton résoud de plein droit de cette promesse de transaction;

ATTENDU QUE selon l'article 14 de la promesse de transaction, les actes notariés devaient être signés au plus tard trois mois après que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ait donné son accord à la vente;

ATTENDU QUE la CPAT a rendu une décision favorable à la transaction le 15 novembre 2006, ce qui portait au 15 février 2007 la date limite pour signer les actes notariés;

ATTENDU QUE les actes notariés n'ont pas été signés au 15 février 2007 et qu'ils ne le sont toujours pas en date d'aujourd'hui;

À CES CAUSES

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** de prolonger le délai de validité de la promesse de transaction signée le 16 juin 2006 concernant le projet d'acquisition d'un terrain contigu au Parc écoforestier de Johnville (lot 25a-p du rang IV du Canton Eaton, circonscription foncière de Compton) pour une période de 3 mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2007-02-3944

ATTENDU QUE l'article 2 de la promesse de transaction signée le 16 juin 2006 et concernant l'acquisition d'un terrain contigu au parc écoforestier de Johnville (lot 25a-p du rang IV du Canton-Eaton, circonscription foncière de Compton) stipule que la MRC du Haut-Saint-François, la Ville de Sherbrooke et la Ville de Cookshire-Eaton doivent désigner un acheteur pour cette propriété;

ATTENDU QUE la Corporation de conservation du boisé de Johnville a obtenu une aide financière pour ce projet d'acquisition et que pour bénéficier de cette subvention, elle doit agir comme seul acquéreur de la propriété visée;

À CES CAUSES

Sur la proposition de Nicole Robert, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** de désigner la Corporation de conservation du boisé de Johnville comme acheteur du lot 25a-p du rang IV du Canton-Eaton, circonscription foncière de Compton, conformément à la promesse de transaction du 16 juin 2006.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2007-02-3945

ATTENDU QUE selon l'article 12 de la promesse de transaction signée le 16 juin 2006 et concernant l'acquisition d'un terrain contigu au parc écoforestier de Johnville (du lot 25a-p du rang IV du Canton-Eaton, circonscription foncière de Compton), les professionnels pour effectuer les plans et descriptions techniques et les actes notariés doivent être choisis par la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la Corporation de conservation du boisé de Johnville a proposé d'engager les services professionnels de l'arpenteur-géomètre Michel Côté sur la base de son expertise antérieure dans la délimitation du Parc écoforestier de Johnville;

ATTENDU QUE la Corporation de conservation du boisé de Johnville proposé d'engager les services professionnels du notaire Claude Descoteaux;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** d'autoriser la Corporation de conservation du boisé de Johnville à retenir les services professionnels de Michel Côté, arpenteur0géomètre, et de Me Claude Descoteaux, notaire afin de réaliser

l'acquisition du lot 25a-p du rang IV du Canton-Eaton, circonscription foncière de Compton, conformément à la promesse de transaction du 16 juin 2006.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2007-02-3946

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement au montant de 58 838 \$ dans le dossier d'achat d'une partie de la propriété de M. Pierre Paquette.

ADOPTÉE

Avis de motion règlement d'emprunt Ruisseau Racey

Avis de motion est donné par Jean-Claude Dumas, à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de répartition de la quote-part 267-07 sera déposé pour tenir compte de la subvention obtenue dans le cadre de l'achat de la propriété de M. Pierre Paquette (Ruisseau Racey).

10/ **Comité administratif**

Règlement 273-07 (composition du CA)

RÉSOLUTION N° 2007-02-3947

RÈGLEMENT N° 273-07

Règlement modifiant la constitution du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François a un comité administratif depuis bon nombre d'années;

ATTENDU QUE l'article 123 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) permet maintenant au conseil des maires de constituer un comité administratif composé du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil dont le règlement indique le nombre;

ATTENDU QU'il est important que les petites municipalités soient représentées au comité administratif;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors du conseil des maires du 17 janvier 2007 par Jacques Blais, à l'effet que le nombre de membres du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François passe de 6 à 5.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 –

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 –

Le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François sera dorénavant composé de 5 membres et que de ces 5 membres, 1 poste soit réservé aux petites municipalités qui ne bénéficient que d'un seul vote à la table des maires.

ARTICLE 3 –

Le comité administratif sera constitué du préfet, du préfet suppléant et de 3 autres membres du conseil nommés par résolution.

ARTICLE 4 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

REJETÉE sur division à double majorité

André Perron quitte l'assemblée.

RÉSOLUTION N^o 2007-02-3948

RÈGLEMENT N^o 273-07

Règlement modifiant la constitution du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François a un comité administratif depuis bon nombre d'années;

ATTENDU QU'il y aura une démarche de consultation avec un Lac-à-l'épaule;

ATTENDU QUE l'article 123 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) permet maintenant au conseil des maires de constituer un comité administratif composé du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil dont le règlement indique le nombre;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors du conseil des maires du 17 janvier 2007 par Jacques Blais, à l'effet que le nombre de membres du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François passe de 6 à 5.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 –

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 –

Le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François sera dorénavant composé de 5 membres.

ARTICLE 3 –

Le comité administratif sera constitué du préfet, du préfet suppléant et de 3 autres membres du conseil nommés par résolution.

ARTICLE 4 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE sur division

Mesdames Gagné et Bouffard ainsi que messieurs Lecomte, Blais enregistrent leur dissidence étant donné qu'il n'y a rien qui garanti la présence d'une municipalité à un vote au sein du comité administratif.

Avis de motion – Règlement sur les pouvoirs du comité administratif

Avis de motion est donné par Solange Bouffard à l'effet qu'un règlement modifiant les pouvoirs du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François sera présenté à une séance ultérieure.

André Perron quitte l'assemblée.

12/ Pacte rural

RÉSOLUTION N° 2007-02-3949

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'autoriser le préfet, Michel Gendron, à signer tous documents relatifs à l'entente à survenir dans le cadre du renouvellement du pacte rural.

ADOPTÉE

13/ Fibre optique

Comme les soumissions n'ont pu être reçues, Claude Brochu sollicite le mandat du conseil des maires à l'effet que le comité administratif puisse prendre les décisions relatives à la fourniture de services internet ainsi qu'à la sécurité du réseau.

RÉSOLUTION N° 2007-02-3950

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** de mandater le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François à procéder dans le dossier de la fibre optique en ce qui concerne la fourniture de services internet ainsi que la sécurité du réseau.

ADOPTÉE

14/ Démarche de gestion à valeur ajoutée

RÉSOLUTION N° 2007-02-3951

ATTENDU QUE dans sa démarche budgétaire, la MRC du Haut-Saint-François a dédié une somme visant à faire un exercice sur le rendement et l'efficacité de son personnel;

ATTENDU QUE la firme BELL NORDIC a déposé une offre de services correspondant aux besoins de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE l'offre se chiffre à 14 767,92 \$ incluant les taxes;

A CES CAUSES,

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** de donner le mandat à la firme BELL NORDIC afin qu'elle entreprenne une démarche de gestion à valeur ajoutée auprès du personnel du centre administratif de la MRC. **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que cette dernière produise un rapport qui sera déposé au conseil des maires.

ADOPTÉE

15/ Municipalités et villes défavorisées – suivi

Le comité « mono-industriel » a complété son processus de révision des critères pour l'ajout éventuel de municipalités au programme des municipalités défavorisées et des villes mono-industrielles. Le résultat de cette démarche est soumis au conseil pour approbation finale.

RÉSOLUTION N° 2007-02-3953

Sur la proposition de Normand Côté, appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU** d'adopter, sur recommandation du comité « mono-industriel » de la MRC, la politique de redéfinition pour le programme de soutien aux territoires en difficultés et des villes mono-industrielles.

ADOPTÉE

16/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

17/ Réunions du comité administratif

Claude Lecomte déplore le fait que la commande pour la table de conférence de la salle des maires n'ait pas été approuvée par le conseil des maires. D'autres questions sont aussi soulevées en lien avec le dossier « forêt » et le département d'évaluation.

RÉSOLUTION N° 2007-02-3954

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 10 et du 17 janvier 2007.

ADOPTÉE

17/ Rapport du préfet, des membres du CA et du comité de développement

Disponible au bureau de la MRC.

18/ Correspondance

Ce point est reporté compte tenu que la correspondance n'a pas été postée aux élus.

19/ Recommandations des membres

Aucun point discuté.

20/ Questions diverses

CHSC – Résolution d'appui

Une demande d'appui du projet visant à contrer le décrochage scolaire est déposée en réunion.

RÉSOLUTION N° 2007-02-3955

ATTENDU la démarche de mobilisation de la Commission scolaire des Hauts-Cantons avec les partenaires de la santé (CSSS), du développement local (CLD) et de l'emploi (CLE) de notre territoire;

ATTENDU QUE l'éducation et la formation continue sont à la base du développement durable de la région;

ATTENDU QUE le projet vise à expérimenter et à évaluer concrètement un volet sur l'adaptation des services pour un meilleur accès à la population de notre territoire;

ATTENDU l'importance de développer une meilleure connaissance sur les possibilités de modulation et d'adaptation des programmes gouvernementaux;

ATTENDU QUE notre territoire est entièrement rural et que le renouvellement de la politique nationale de la ruralité vise notamment à accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François appuie le projet de laboratoire territorial sur la modulation des programmes présenté par la Commission scolaire des Hauts-Cantons et ses partenaires.

ADOPTÉE

Étude Route 257

Céline Gagné dépose le rapport de l'étude sur la route 257.

Schéma de couverture de risques incendies

Martin Maltais présente aux élus l'état de la situation. L'échéancier est aussi discuté puisque celui-ci fut envoyé avec la convocation.

Droits de mutations

Claude Lecomte a des questions sur les droits de mutations. Claude Brochu lui donne l'information voulue.

22/ Levée de l'assemblée

Fabien Morin propose la levée de la séance à 10 h 40.

Claude Brochu
Secrétaire-trésorier

Michel Gendron
préfet